

**Procès-Verbal approuvé à l'unanimité
par les membres du Conseil Municipal
Lors de la séance du 17/10/2023**



Publication du 30/10/2023

**Procès-Verbal du Conseil Municipal
du mercredi 20 septembre 2023 à 18h30**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt septembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune d'AUBETERRE-SUR-DRONNE, convoqué en séance ordinaire, s'est réuni dans la salle des délibérations.

Date de la convocation : 13/09/2023.

Étaient présents : M. AUDOIN Charles, M. MAFFRE Xavier, Mme CHARRETON Evelyne, Mme JONQUA Anne-Marie, Mme JONQUA MARTIN Marylène, Mme ALÉPÉE Anne-Marie, M. LAFRAIS Jean-Paul, Mme CADIOT Clémence, Mme MÉTAYER Maryse.

Absent excusé : M. POUPEAU Daniel (Pouvoir à M. MAFFRE Xavier)

Absent pour démission : MONTIGAUD Samuel

Assistait : Mme Vanessa PARETOUR - adjoint administratif principal.

Secrétaire de séance : Mme JONQUA Anne-Marie

OBJET : Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 18/07/2023

Il est adopté à l'unanimité

N°044/2023

OBJET : Service public de l'Assainissement : rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur le rapport annuel 2022 concernant le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif de la commune d'Aubeterre-sur-Dronne.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Les caractéristiques techniques du service public sont :

Organisation	Le service d'assainissement est organisé par la commune
Exploitation	La commune a la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien et de la permanence du service. La commune a la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages.
Collecte des eaux usées	Le réseau collecte les eaux usées provient de 266 habitations ou immeubles. Il est composé de 10 km de collecteurs et de 7 postes de refoulement.
Épuration	Les eaux usées sont traitées par la station d'épuration (traitement biologique par filtre planté) située lieu-dit "La Grange" avec une capacité nominale de 900 équivalents habitant. Le rejet de l'eau traitée se fait dans la rivière Dronne.
Qualité du service	La station d'épuration communale est conforme aux prescriptions administratives.
Prix	Le prix du service comprend une partie fixe (abonnement) et un prix au m ³ consommé. Au total un abonné domestique consommant 120 m ³ paiera 284,48 € (sur la base du tarif du 01/01/2023, toutes taxes comprises), soit une moyenne de 2,37 €/m ³ (somme inchangée par rapport à 2021). Sur ce montant, 80% reviennent à la collectivité pour les investissements, l'entretien et le fonctionnement, et les taxes s'élèvent à 20%

Après présentation de ce rapport,

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité,

ADOpte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de la commune d'Aubeterre-sur-Dronne. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

A 19h04 : Arrivée de Madame Evelyne CHARRETON, conseillère municipale

N°045/2023

OBJET : Communauté de Communes Lavalette Tude Dronne : signature de la convention ANAH dans le cadre de l'OPAH - RU

Dans le cadre de la « Politique du logement et du cadre de vie » de la communauté de communes Lavalette Tude Dronne prévoit la mise en place d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU).

L'étude pré-opérationnelle a permis d'identifier les principaux problèmes en matière de logement sur son territoire, préciser ses priorités en matière de politique du logement et mettre en place les actions nécessaires pour améliorer les conditions de logement des habitants et leur cadre de vie.

Ces constatations confirment l'intérêt de conduire une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) :

- OPAH sur l'ensemble des 50 communes de la communauté de communes ;

- Volet RU (Renouvellement Urbain) dans des périmètres infra-communaux au sein des centres-bourgs d'Aubeterre-sur-Dronne, Chalais, Montmoreau, Saint-Séverin et Villebois-Lavalette.

L'OPAH et le volet RU d'ORT valent une OPAH-RU.

Les objectifs sur 3 ans de cette opération sont les suivants :

- Rénovation énergétique : 66 habitations ;
- Réhabilitation des logements indignes : 12 habitations ;
- Mise aux normes des systèmes d'assainissement individuel : 30 habitations ;
- Rénovation des devantures commerciales : 15 habitations ;
- Accessibilité aux étages de commerce : 9 habitations.

La convention partenariale d'une durée de 3 ans (tranche ferme + 2 ans de tranche conditionnelle) détermine les volets d'action, les objectifs quantitatifs de réhabilitation, les financements de l'opération et engagements complémentaires, le pilotage, l'animation et l'évaluation de l'OPAH-RU.

Les signataires de la convention sont l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), la communauté de communes Lavalette Tude Dronne, les communes d'Aubeterre-sur-Dronne, Chalais, Montmoreau, Saint-Séverin, Villebois-Lavalette, la Région Nouvelle-Aquitaine et la Société Anonyme Coopérative d'Intérêt Collectif pour l'Accession à la Propriété (SACICAP) Procvivis.

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'OPAH-RU et ses avenants le cas échéant.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout document afférent à la mise en œuvre de l'OPAH-RU.

A 19h25 : Arrivée de Madame Clémence CADIOT, conseillère municipale

N°046/2023

OBJET : Exercice 2023 - Budget Principal – Décision modificative n° 02 – Virements de crédits

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'il y a lieu de prévoir les crédits comme suit sur le budget principal de la commune, sur l'exercice 2023, afin de solder l'opération 492 - achat cuve à eau. Une motopompe doit être achetée pour faciliter le remplissage de la cuve à eau qui est installée sur le tracteur :

Il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

Désignation	Dépenses	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT		
D 2315 – 474 : Etude et travaux sécurisation RD /10 Rue du Minage	- 1 100,00 €	
D 21578 – 492 : Cuve a eau		+ 1 100,00 €

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
À la majorité,
À la majorité, 8 voix POUR
1 abstention : Mme Clémence CADIOT

APPROUVE les virements de crédits indiqués ci-dessus.

Confortement et restauration de l'église souterraine Saint-Jean : marché subséquent n° 03 avec l'agence GOUTAL, titulaire du marché "Accord-cadre de prestations intellectuelles (diagnostics et maîtrise d'œuvre)

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal pour faire suite au marché subséquent n°02, le marché subséquent n°03 a été préparé pour le contenu des missions suivantes :

- Étude de diagnostic complémentaire : Adaptation et complément du système d'instrumentation et de mesures compris enregistrements, mesures en continu et suivi sur un an. Reconnaissances complémentaires (boyaux). Reconnaissance des épaisseurs et de la nature du rocher à l'interface avec le mur est. Inspections générales extérieures depuis les échafaudages pour définition du projet définitif (MS4).
- Missions APD (études d'avant-projet définitif), PRO, (études de projet) ACT (Assistance pour la passation des contrats de travaux) VISA, DET (direction de l'exécution des travaux) et AOR (Assistance apportée au maître de l'ouvrage lors des opérations de réception portant sur la première phase de travaux : Consolidation d'éléments rocheux extérieurs – Consolidation et mise en sécurité des masses rocheuses intérieures du collatéral nord – Restauration du mur est de la nef – Mise en sécurité de l'escalier et des ouvertures du déambulatoire.

Pour information, l'agence GOUTAL a fait un premier chiffrage (pour l'ensemble de la mission : prestations intellectuelles et matériels nécessaires) à hauteur de 162 130,00 € HT (194 556,00 € TTC)

N°047/2023

OBJET : Confortement et restauration de « l'église souterraine monolithe Saint-Jean – Honoraires de maîtrise d'œuvre première phase de travaux, diagnostic, complémentaire et instrumentation (AVP/AT/PRO-DCE), tranche 1/2 – Demande de financement auprès de l'État.

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal de la lettre de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Nouvelle-Aquitaine – site de Poitiers, conservation des Monuments Historiques.

Ce courrier propose une opération concernant les honoraires de maîtrise d'œuvre pour la première phase de travaux d'urgence, diagnostic complémentaire et instrumentation (AVP/AT/PRO-DCE), tranche 1/2 de l'église souterraine monolithe Saint-Jean d'Aubeterre-sur-Dronne (Charente) sur le budget 2023 du ministère de la culture.

Ce projet pourrait bénéficier d'une aide de l'État d'un montant de 59 135,00 euros, soit 50 % du montant subventionnable de l'opération estimé à 118 270,00 euros HT, dans la mesure où le projet verrait une décision d'engagement dans l'année 2023.

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité,

APPROUVE le programme de travaux et confirme sa volonté de les effectuer pour un montant de 118 270,00 euros H.T.,

SOLLICITE l'aide financière de l'État (ministère de la culture et de la communication) à hauteur de 59 135,00 euros, représentant 50 % de la dépense H.T. subventionnable,

APPROUVE le budget prévisionnel de l'opération comme suit :

Financement	Montant
État (Ministère de la culture) – 50% de la dépense H.T. subventionnable	59 135,00 €
Autofinancement – 50% de la dépense H.T. subventionnable	59 135,00 €
Montant global H.T. de l'opération subventionnable	118 270,00 €

S'ENGAGE à réunir les financements nécessaires à l'exécution de l'opération soit 118 270,00 euros H.T. (141 924,00 euros T.T.C.) sur le budget 2023 de la commune et à assurer la maîtrise d'ouvrage de l'opération,

PRÉCISE que la commune à la libre disposition du monument concerné,

ATTESTE que la commune récupère la T.V.A. par le biais du Fonds de Compensation de la T.V.A.

INDIQUE que son numéro SIRET est le suivant : 211 600 200 00011,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute pièce relative à ce dossier.

N°048/2023

OBJET : Confortement et restauration de « l'église souterraine monolithe Saint-Jean » – Honoraires de maîtrise d'œuvre première phase de travaux, diagnostic, complémentaire et instrumentation – Demande de financement auprès du Département de la Charente

VU la délibération du conseil municipal n° 052/2017 du 06/09/2017 approuvant le lancement de la consultation restreinte sous forme de procédure concurrentielle avec négociation qui a pour objet : **Accord-cadre de prestations intellectuelles (diagnostic(s) et maîtrise d'œuvre) pour le confortement et la restauration de l'Église souterraine monolithe Saint-Jean,**

VU la décision du Maire 002_2018 en date du 06/05/2018 qui attribue **l'Accord-cadre de prestations intellectuelles (diagnostic(s) et maîtrise d'œuvre) pour le confortement et la restauration de « l'Église souterraine monolithe Saint-Jean »** à l'Agence GOUTAL Architecture et Patrimoine – 110, rue du Faubourg Poissonnière 75010 PARIS,

VU la décision du Maire 005_2019 en date 07/10/2019 approuvant le marché subséquent n°02 – étude de diagnostic en complément de l'étude réalisée en 2012 Denis DODEMAN –ACMH – sur la consolidation générale et la mise en valeur de l'église souterraine Saint-Jean,

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que l'agence GOUTAL a remis les études et investigations menées dans le cadre du marché subséquent n°02 ainsi que le programme de travaux et d'interventions phasés. Des investigations et interventions complémentaires seront à réaliser en phase travaux.

Chaque intervention fera l'objet d'un marché subséquent qui définira un programme détaillé de travaux, de réalisation d'études complémentaires, de dépôt de demande d'autorisation de travaux, la consultation des entreprises et le suivi des travaux.

Le phasage a été établi en fonction du caractère d'urgence des travaux à réaliser et de l'enchaînement des interventions.

La première phase de travaux d'urgence a été retenue par les membres du conseil municipal. Elle porte sur la consolidation d'élément rocheux extérieurs – colatéral nord – Mur Est de la Nef et complément de l'instrumentation. Le montant prévisionnel de l'enveloppe affecté aux travaux est de 553 790,00 euros H.T.

Cette opération fait l'objet d'un marché subséquent n°03 avec l'agence GOUTAL concernant les honoraires de maîtrise d'œuvre pour la première phase de travaux d'urgence, diagnostic complémentaire et instrumentation.

Ce marché subséquent n°03 s'élève à 162 130,00 euros H.T soit 194 556,00 euros TTC, pour laquelle l'État apporterait une subvention de 50 % du montant subventionnable de l'opération estimé à 118 270,00 euros HT soit 59 135,00 euros.

Cette opération pourrait également obtenir une aide du Département de la Charente à hauteur de 25%.

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité,

APPROUVE le programme de l'opération concernant les honoraires de maîtrise d'œuvre pour la première phase de travaux d'urgence, diagnostic complémentaire et instrumentation pour un montant de 162 130,00 € HT soit 194 556,00 € TTC,

SOLLICITE l'aide financière du Département de la Charente à hauteur de 40 532,50 €, représentant 25% de la dépense subventionnable HT,

INDIQUE que le budget prévisionnel de l'opération est le suivant :

Financement	Montant
État (Ministère de la Culture) – 50% de la dépense subventionnable HT de 118 270,00 €	59 135,00 €
Département de la Charente au titre des monuments historiques – 25% de la dépense subventionnable HT de 162 130,00 € H.T	40 532,50 €
Autofinancement – 38,53% de la dépense subventionnable HT	62 462,50 €
Montant HT de l'opération subventionnable	162 130,00 €

ATTESTE que la commune récupère la T.V.A. par le biais du Fonds de Compensation de la T.V.A.

Informations diverses

Demande de Madame Susan GREGSON : projet de fontaines d'eau potable dans le village

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'il a reçu un courrier de Madame Susan GREGSON, habitante de la commune, concernant un projet de fontaines à eau potable dans le village appelé « Fontaine Saint-Jacques de Compostelle », faisant référence au chemin de Saint-Jacques Compostelle. Aubeterre-sur-Dronne est un village étape pour les pèlerins qui font le chemin.

Madame Susan GREGSON a sélectionné trois fontaines à eau déjà existantes dans le village, dont l'eau n'est pas potable. La première se situe dans le passage du Guicherot, la seconde près du lavoir et la troisième dans la rue Barbecane.

Elle souhaite soumettre son projet au Budget Participatif du Département de la Charente.

Monsieur le Maire rappelle que le Département de la Charente avait mis en place en 2020 et 2021 un budget participatif pour financer les projets déposés par les citoyens ou les associations.

Monsieur le Maire indique que le département a lancé en 2022 la troisième édition du Budget participatif en la consacrant aux collèges. L'occasion est donnée aux collégiens de réaliser des projets améliorant le cadre de vie de leur établissement.

A ce jour, Monsieur le Maire ne sait pas si le Département de la Charente renouvellera l'opération Budget Participatif pour l'année 2024 et si les citoyens pourront déposer des projets.

Le conseil municipal a bien pris connaissance de la demande de projet de fontaine d'eau potable dans le village de Madame Susan GREGSON et la municipalité ne souhaite pas s'associer à ce projet sachant qu'il existe déjà des points d'eau potable dans la commune et aucune évaluation financière n'en est faite.

Monsieur le Maire écrira une lettre de réponse à Madame Susan GREGSON

Vidéoprotection : réunion du 20/09/2023 rencontre du référent sureté du Groupement de gendarmerie de la Charente

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la commune d'Aubeterre-sur-Dronne recense depuis quelques mois plusieurs cambriolages ou incivilités sur son territoire.

Monsieur le Maire indique qu'il a sollicité le groupement de la Gendarmerie de la Charente, « Cellule prévention technique de la malveillance » pour une réunion de réflexion sur le sujet. Il souhaite qu'un audit de sureté soit réalisé afin d'améliorer la vidéoprotection déjà installée sur la commune et de la renforcer.

Cette rencontre a eu lieu le mercredi 20 septembre 2023 à 9h30, en présence de Monsieur Arnaud CHARRIER, référent sureté, Monsieur Xavier MAFFRE, Monsieur Jean Paul LAFRAIS et Monsieur le Maire.

Une visite des sites où a été mis en place un système de vidéoprotection a été faite.

Les bâtiments publics et installations concernés sont :

- l'immeuble de la mairie, place Ludovic Trarieux,
- l'immeuble de l'Office de tourisme, place du Champ de foire,
- l'immeuble "bureau d'accueil église souterraine Saint-Jean", rue Saint-Jean
- et l'atelier municipal, rue du Minage.

Une amélioration des installations peut être faite par l'installation d'une caméra lecture Automatique de plaque immatriculation qui pourrait aider la gendarmerie dans ses enquêtes, lorsque les vols sont commis la nuit comme cela a été le cas pour les cambriolages qui ont eu lieu cet été.

Le référent sûreté a référencé d'autres lieux du village qui pourraient recevoir une installation d'un système de vidéoprotection. Ce sont des endroits stratégiques comme le carrefour « Quartier Plaisance ». Monsieur Jean-Luc CONSTANTIN, horticulteur a été victime de deux cambriolages cette année.

Pour faire suite à sa visite une étude sera remise par l'adjudant Arnaud CHERRIER à la commune accompagnée de propositions.

Cette étude sera présentée aux membres du conseil municipal afin d'en débattre.

Redevance concession camping SARL NEW CAMP : bilan et compte de résultat 2022

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que les gérants du camping municipal et snack ont transmis leur bilan et leur compte de résultat 2022 à la commune.

Ils ont réalisé un chiffre d'affaires de 431 926,00 euros.

La saison 2022 a été une réussite. 63% de fréquentation en plus par rapport 2021 pour le camping. L'installation de mobil-homes et de bungalows toilés ont été bénéfiques pour le développement du camping. Concernant le Snack 15 000 repas ont été servis pour la saison 2022.

Le conseil municipal fait le constat que l'entreprise présente de bons résultats financiers et comptable et que chaque année le chiffre d'affaires est en augmentation, cela montre que l'entreprise est en bonne santé.

Madame Clémence CADIOT rappelle que les manifestations musicales proposées par le snack cette saison ont généré des nuisances sonores pour les habitants qui ont leur maison face à la rivière Dronne.

Monsieur le Maire indique que cette année, il n'y a pas eu de débordement. Les gérants ont respecté les horaires. A 23h30 - minuit la musique cessait.

Le problème des nuisances sonores est lié à la rivière « Dronne » qui est l'axe porteur du bruit. Les nuisances sont de fait liées à la géographie du lieu et à la réverbération du son sur l'eau qui amplifie le son.

Restauration de la continuité écologique : inventaire Grande Mulette et Amphibiens et aux Odonates

Monsieur le Maire rappelle qu'à la demande de l'Office Français de la Biodiversité, deux prospections d'espèces sont demandées concernant le projet de la restauration de la continuité écologique au droit du barrage d'Aubeterre.

Inventaire de la Grande Mulette. Les prospections devront être réalisées sur les zones impactées par les batardeaux soit 180m² environ pour l'amont rive droite et 120m² environ pour l'aval rive droite.

Inventaire odonate et batraciens, au vu des mares présentes en rive droite de la Dronne au niveau du futur tracé de la rivière de contournement.

Monsieur le Maire informe que l'association Charente Nature a été missionnée par la commune pour réaliser les deux inventaires, durant une période allant de janvier 2023 à septembre 2023.

Monsieur David NEAU, chargé de mission de Charente Nature a remis le rapport le 13/09/2023 à la commune d'Aubeterre-sur-Dronne concernant ses investigations.

Monsieur le Maire donne lecture de la conclusion du rapport.

Conclusion

La mairie d'Aubeterre-sur-Dronne a confié à l'association Charente Nature la réalisation d'un inventaire faunistique depuis une retenue d'eau et des tronçons de la Dronne, dans le cadre de la restauration d'une continuité écologique. Selon les secteurs géographiques, ces inventaires portent sur la présence des Amphibiens, des Odonates ainsi que de la Grande mulette, une attention particulière devant être portée dans la recherche d'espèces d'intérêt communautaire.

Cette étude, réalisée entre janvier et août 2023, a mis en exergue la présence limitée de deux espèces d'Amphibiens et de 13 espèces d'Odonates depuis la retenue d'eau. Aucune espèce d'intérêt communautaire n'a été recensée.

Il est important de mentionner la présence notable de plusieurs espèces invasives à l'image de l'Ecrevisse rouge de Louisiane, de la Jussie et de la Perche-soleil, dont l'impact majeur et remarquable sur le site se traduit par un appauvrissement sensible de la biodiversité du plan d'eau.

Pour ce qui est de la Grande mulette, aucun individu vivant n'a été signalé sur le territoire soumis à recherche du cours d'eau de la Dronne.

L'association Charente Nature recommande fortement que des dispositifs soient appliqués pour empêcher la dispersion des espèces exogènes dans la Dronne lors de la restauration de la continuité écologique.

Enfin, concernant les Bivalves, une découverte inopinée d'individus durant les travaux justifiera de contacter l'association Charente Nature pour la mise en place d'une procédure de déplacement et de suivi des individus concernés.

Monsieur le Maire informe les membres que l'entreprise ARSICAUD FOREST dont le siège social se situe sur la commune de LA GÉNETOUZE - 11 route de Micheleau a été mandatée par la commune d'Aubeterre-sur-Dronne pour l'abattage d'arbres en bordure de rivière Dronne concernant le projet de restauration de la continuité écologique. Elle interviendra du lundi 11 septembre 2023 au vendredi 22 septembre 2023.

Les Prochains rendez-vous

- Mardi 26 septembre 2023 à 18h30 : réunion avec Monsieur Ronan GAUDIN CDC LTD projet réhabilitation immeuble 12 place du Champ de foire au titre de la convention « Petites villes de demain »

Calendrier des réunions du conseil municipal

Dates des réunions du Conseil municipal pour 2023 :

- Mardi 17/10/2023 18 heures 30
- Mardi 14/11/2023 18 heures
- Mardi 12/12/2023 18 heures

Questions diverses

- Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'une habitante de la commune de Bellon souhaite donner un piano à queue de marque allemande qu'elle possède, à la commune. Son souhait est de l'offrir à une collectivité afin qu'il profite à tous. Monsieur le Maire indique qu'il souhaite faire voir le piano à Monsieur Gérard FAUVIN, accordeur, avant de prendre une décision.
- Monsieur le Maire annonce le nombre d'élèves totalisé à la rentrée scolaire de septembre 2023 du RPI Aubeterre-Saint Romain.
53 élèves fréquentent le RPI, dont 17 élèves à l'école maternelle d'Aubeterre et 36 élèves à l'école primaire de Saint-Romain (du cours préparatoire au cours moyen 2^{ème} année).

La séance a été levée à vingt heure et trente minutes.


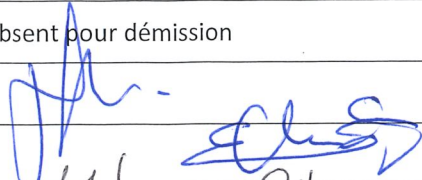
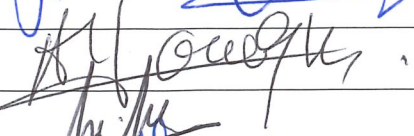
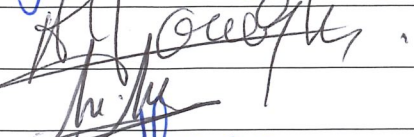
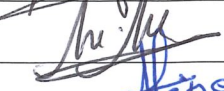



Le Maire,



Charles Audoin

La secrétaire de séance

Anne-Marie JONQUA

Conseillers municipaux présents	Signatures
AUDOIN Charles	
POUPEAU Daniel	Absent excusé pouvoir à Xavier MAFFRE
MONTIGAUD Samuel	Absent pour démission
MAFFRE Xavier	
CHARRETON Evelyne	
JONQUA Anne-Marie	
JONQUA – MARTIN Marylène	
ALÉPÉE Anne-Marie	
LAFRAIS Jean-Paul	
CADIOT clémence	
MÉTAYER Maryse	